

Envoi par courriel

DQ38

Québec, le 4 mars 2011

Madame Johanne Mercier
**Corporation d'aménagement et
de développement du Massif du Sud**
300, route du Massif
Saint-Philémon (Québec) G0R 4A0

**Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
 Questions complémentaires du 4 mars 2011 (DQ38)**

Madame,

En référence au projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen vous soumet des questions pour lesquelles elle souhaite recevoir les réponses d'ici le 9 mars prochain compte tenu de ses travaux en cours.

Question 1

En réponse à l'une des questions transmises le 23 février dernier à la MRC de Bellechasse, la CADMS mentionne que la propriété de certaines infrastructures d'hébergement appartient au Ranch Massif du Sud ainsi qu'à la Station touristique Massif du Sud. Ainsi :

- a) Le refuge du Bassin, le refuge du Versant et autres refuges identifiés Refuge du Ranch appartiendraient à l'entreprise Ranch Massif du Sud ?
- b) Le refuge du Sommet et la yourte Mont du midi appartiendraient à la Station touristique Massif du Sud ?

Bien que vous référerez à la carte du plan concept dans votre réponse, aucune indication quant à la propriété des refuges n'y apparaît. Vous serait-il possible d'identifier précisément, sur la carte du plan concept, l'endroit et le nom du propriétaire de chacune des infrastructures mentionnées dans votre réponse du 2 mars dernier ?

...2

Question 2

Au plan concept, il est mention de la construction de futurs refuges. Combien de nouveaux refuges sont envisagés pour le futur ? Appartiendront-ils tous à la CADMS ?

Question 3

Des infrastructures d'hébergement (refuge, yourte) appartiennent soit au Ranch Massif du Sud, soit à la Station touristique Massif du Sud. Pourriez-vous indiquer si l'autorisation pour la construction de ces équipements a été donnée par la CADMS ou bien si ces 2 entreprises peuvent construire de tels équipements sur le territoire du Parc régional du Massif-du-Sud sans obtenir l'aval de la CADMS ? Veuillez en expliquer le cheminement et la responsabilité.

Question 4

Afin de clarifier les disparités apparentes des données relevées aux documents DB55, p. 3 et 8, DM123, p. 11 et 14 ainsi que DM125, p. 15, la commission d'enquête vous fait les demandes suivantes:

Pour chacune des années entre 1998 et 2010, veuillez faire état des sommes investies pour les projets d'immobilisation et les travaux d'aménagement et de développement des infrastructures au Parc régional du Massif-du-Sud. Veuillez également indiquer quelle part de chacune de ces sommes provenait de subventions ou d'aide gouvernementale en spécifiant les programmes concernés.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission